

Retour d'expérience

OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNE DE MENDE (48)



Accompagner les communes
dans leurs projets

Pourquoi agir ?

En France, l'éclairage public coûte 2 milliards d'euros par an en fonctionnement, maintenance et renouvellement ⁽¹⁾.

On estime à **40% les luminaires en service ayant plus de 20 ans** et à 10% le parc particulièrement obsolète et énergivore (boules à lampes à vapeur de mercure, interdites depuis 2015).

Intervenir sur l'éclairage public constitue un enjeu :

- **écologique** visant à réduire les impacts environnementaux (nuisances lumineuses, consommation d'électricité...);
- **économique** visant à maîtriser les dépenses publiques;
- **social** en assurant à la fois la sécurité et la qualité de vie des habitants.

L'éclairage public représente
32%
des consommations
d'électricité des collectivités



© Desmond Bovey / ADEME

Actions et résultats

Depuis le mois de juillet 2017, l'ALEC Lozère Energie accompagne la Commune de Mende sur la thématique de l'Énergie.

L'ensemble des 3200 points lumineux et des 130 armoires électriques ont été répertoriés, analysés et cartographiés.

Depuis, 3 diagnostics énergétiques complets d'éclairage public ont été réalisés sur 6 premiers quartiers.

Les consommations énergétiques de l'éclairage public de ces **6 quartiers s'élevaient alors à 195 409 kWh par an pour une dépense de 28 130 €.**



La collectivité a décidé de mettre en place **une extinction de l'éclairage public sur les voiries secondaires entre minuit et 6h du matin en semaine. Cette action a généré environ 30% d'économies financières.**

Ces économies permettent, chaque année, de financer des investissements stratégiques sur l'éclairage public des voies principales, actuellement les plus consommatrices.

218 luminaires LED à faible consommation, aux rendement et niveau d'éclairement optimaux, ont ainsi remplacé des anciens luminaires consommateurs.

En complément, 7 horloges astronomiques et 24 ballasts électroniques ont été installés, ainsi que des variateurs de tension, pour **contrôler parfaitement les heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage des voies principales**, avec un abaissement de la tension et de la puissance en milieu de nuit (entre 00h et 6h du matin).



CARTE D'IDENTITÉ

- **COMMUNE**
Mende (Lozère)
- **POPULATION**
12 500 habitants
- **RÉGION**
Occitanie
- **CONTACT**
Alexis Parent
Conseiller en énergie partagé
à l'ALEC Lozère Énergie
- **PARTENAIRES**
ADEME
Union européenne (FEDER)
- **COÛT DE L'ACTION**
150 550 € pour l'ensemble
- **OBJECTIFS**
 - ✓ Connaître et maîtriser les consommations d'énergie
 - ✓ Éviter le gaspillage et les pertes financières
 - ✓ Préserver la biodiversité nocturne et la qualité de vie des habitants

Ce qu'il faut retenir

Il est possible d'intervenir sur l'éclairage public d'une collectivité à travers 3 axes :

- Axe 1 :** le remplacement des luminaires et ampoules ;
- Axe 2 :** le remplacement et/ou l'installation d'autres matériels (horloge astronomique, ballast électronique, variateur de tension, éclairage passif et signalisation, etc.) ;
- Axe 3 :** la révision des contrats de fourniture d'électricité (adaptation de la puissance souscrite et renégociation de l'abonnement).



Travaux réalisés à Mende	Gain énergétique constaté
Axe 1	50,8 % à 65 %
Axe 2	15% à 30,2 %

Au final, l'ensemble des actions engagées a permis d'atteindre **le gain énergétique minimum de 66% requis** pour bénéficier de financements européens (fonds FEDER).



ZOOM SUR

L'horloge astronomique

Une horloge astronomique est un boîtier électronique qui s'installe dans l'armoire électrique commandant plusieurs dizaines de luminaires d'un quartier.

Elle est équipée d'un algorithme précis qui prend en compte le rythme des saisons ainsi que les heures de lever et de coucher des astres (soleil, lune) pour adapter quotidiennement les horaires optimum d'allumage et d'extinction des luminaires.



© ALEC Montpellier Métropole

Reproduire cette action



Toutes les communes peuvent mettre en place un dispositif visant à réduire l'impact écologique, économique et social de leur éclairage public.

Ces démarches sont généralement progressives, avec **dans un premier temps** la réalisation d'un diagnostic qui permet de connaître précisément les consommations, les dépenses, l'état et le type de matériels en service, les secteurs où l'extinction pourrait être pratiquée une partie de la nuit.

Le remplacement des équipements et la révision des contrats peuvent s'échelonner sur plusieurs années afin de lisser l'investissement dans le temps et d'utiliser les économies réalisées les premières années pour poursuivre l'action.

← Une brochure pour vous guider
Contactez votre Conseiller en énergie partagé (CEP)

Signez la
**"Charte
 éclairage
 public"**
 elle confirme
 votre volonté
 de passer à
 l'action !



**POUR ALLER
 PLUS LOIN...**

CONTACT
ALEC Lozère Énergie
 Téléphone : 04 66 49 60 93



SITES INTERNET
www.energie.lozere.org
www.ademe.fr
www.afe-eclairage.fr

Le dispositif CEP est soutenu par l'ADEME



Réf. ADEME : 011455



TÉMOIGNAGES

Alexis PARENT, Conseiller en énergie partagé – ALEC Lozère Énergie



"Les préconisations d'amélioration proposées par Lozère Energie à la collectivité ont été pensées de façon à remplir les critères d'éligibilité des subventions."

Les diagnostics ont aussi permis de déterminer, par le biais d'études d'éclairement, les caractéristiques techniques des luminaires à mettre en place pour obtenir un niveau d'éclairement optimal, nécessaire sur ce type d'axe routier très fréquenté, où un niveau d'éclairement minimum et une homogénéité du flux lumineux doivent être respectés."